

# Les origines de la famille Daguet, de Fribourg

Autor(en): **Favarger, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817386>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DU CANTON DE FRIBOURG

ET DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Fondées par M. l'abbé F. DUCREST.

VIII<sup>me</sup> Année

N<sup>o</sup> 6

Novemb.-Dec. 1920



## LES ORIGINES DE LA FAMILLE DAGUET, DE FRIBOURG,

par P. FAVARGER, D<sup>r</sup> en droit.

Dans sa « *Notice historique sur la bourgeoisie de Fribourg et l'origine de quelques familles* »<sup>1</sup>, le D<sup>r</sup> Berchtold assigne à la famille Daguét une origine savoyarde. Il rappelle dans son « *Catalogue de quelques familles* »<sup>2</sup> que Jean Taget, autrement Tago, marchand, de St-Gervais en Faucigny, a été reçu bourgeois en 1591. Cette date est inexacte, comme l'avait constaté feu M. l'archiviste Schneuwly ; c'est en effet en 1572 déjà que cette famille fut reçue bourgeoise de Fribourg. Mais bien avant cette admission à la bourgeoisie, on trouve, dans l'histoire fribourgeoise des mentions relatives à quelques-uns de ses membres. Dans une généalogie dressée au commencement du XIX<sup>me</sup> siècle par l'archiviste J.-V. Daguét, il est fait mention d'un Jean Daguét, chatelain de Surpierre, en 1492, pour le duc de Savoie. L'auteur ayant omis d'indiquer la source où il puisa ce renseignement, il ne nous a pas été possible de pousser à fond nos investigations. En 1492, la Seigneurie de Surpierre appartenait à François de Gruyères, seigneur d'Oron et de Surpierre. On en peut inférer que Jean Daguét tenait ses pouvoirs d'un comte de Gruyère<sup>3</sup>. Un demi siècle plus tard, Jacques

<sup>1</sup> Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg, 1850.

<sup>2</sup> Ibidem, page 464.

<sup>3</sup> Opinion de M. Schneuwly. D'après le dictionnaire de Kuenlin, les descendants de Jean Daguét habitèrent Chapelle près Surpierre jusqu'en 1542. Un certain pré de cette région porte encore le nom de pré Daguét.

Dagoz vient à Fribourg pour défendre les intérêts de la dame de Curtilles et suivre à un appel dans une difficulté qui avait surgi entre la dite dame d'une part et l'ancien bailli de Rue, Hans Lari (1537-1541) et le nouveau Nicolas Vögilli (1541-1546), d'autre part. Sa mission accomplie, Jacques Daguët quitta Fribourg. La dame de Curtilles était vraisemblablement Pernette de Curtilles, fille de Claude de Curtilles, seigneur de Villarimboud et de Combremont-le Grand, épouse de Jean-Lois de Martine, de Perroy.

Telles sont les mentions très lacuneuses qu'on peut trouver avant l'admission des Daguët à la Bourgeoisie.

Dans le grand livre en parchemin des bourgeois de Fribourg, on trouve l'inscription suivante :

« Wilhelm Gibach hatt ouch koufft das Burgrecht 26 feb. 1572, hatt sich aber nitt lassen hier vor schryben » puis au-dessous : « Amey Tagu ouch also, eodem die, ». Il s'ensuit qu'Amey Daguët a été reçu le même jour et de la même manière que Guillaume Gibach et que l'inscription n'a pas eu lieu en même temps que la réception. En effet, cette inscription se trouve plus tard parmi celles de l'année 1574. Son laconisme ne permet de tirer aucune déduction utile.

A la page 113 du protocole de l'Abbayè des Marchands, on lit en allemand qu'Amey Tagoz, l'argentier ou l'orfèvre<sup>1</sup>, a été reçu maître et compagnon de la Corporation des merciers et a promis de payer son denier de réception, soit trois écus d'or au soleil dans le délai d'une année. Cette réception porte la date du 23 avril 1572. L'origine du candidat n'est malheureusement pas indiquée.

Un contrat de mariage intéressant que possède l'auteur de ces lignes vient jeter quelque lumière sur les origines de la famille et semble confirmer la version qui fait des Daguët des sujets du duc de Savoie. Par acte du 24 décembre 1572, Hans Tago, de Saint Gervex au pays de Savoie<sup>2</sup> promet de prendre pour épouse Catherine du Ruz, fille de Nicolas du Ruz, bourgeois de Fribourg, veuve de Wilhelm Schmutz. Figurent comme témoins au contrat, les honorables Peter Recullet, Bernard Rondet, Bernard Wolff, Andreas Jan et *Daniel Dago, lous bourgeois de la ville de Fribourg*. Le no-

<sup>1</sup> En allemand : Silberkrämer.

<sup>2</sup> Ces deux derniers mots ont été coupés dans le parchemin. Nous les rétablissons.

taire qui stipula l'acte fut Daniel de Montenach et il est curieux de constater un de ces exemples de « germanisation » des noms fribourgeois, fréquents à cette époque de transition. Dans le corps de l'acte, le notaire se nomme lui-même Daniel de Montagny, mais il signe Montenach. Daniel de Montenach, notaire, de Dompierre, avait été reçu bourgeois de Fribourg en 1560. Il est la souche commune de cette famille qui a donné au pays de Fribourg trois évêques, cinq avoyers et dans tous les siècles nombre d'hommes distingués.

La présence au contrat de mariage d'un Daniel Dago, bourgeois de Fribourg, permet de supposer qu'avant la réception d'Amey et de Hans, d'autres membres de cette famille avaient postulé et obtenu l'indigénat fribourgeois, sans qu'il ait été possible d'en retrouver la preuve dans les manuels.

Dans le rôle V des petits bourgeois ou bourgeois communs (non aptes au gouvernement) on trouve à la page 16 et à la date du jeudi avant les Rameaux (12 mars 1573) : Tagu ussem Faussignier ist von minen gnädigen Herren empfangen zu Hintersaess umb 100  $\text{fl}$  under Venner Heid. Et le protocole du Conseil N° 107 contient à cette même date du 12 mars 1573 le libellé suivant relatif à cette réception :

« Jean Taguz ist auch abhic zu einem Hindersess empfangen  
« soveer er der Ordnung statt thut und mit den Vennern hat des  
« letzt gehaltenen Porgis umb sin Niederlass Gellt überkompt. »

Cette dernière mention permet donc de compléter, par le prénom de Jean, le blanc qui précède le nom de Tagu dans le rôle V précité. Hans et Amey Daguët étaient probablement frères sans qu'il nous soit possible de l'établir sûrement. En tous cas, ils étaient tous deux originaires de St-Gervais en Faucigny. Daniel Daguët, indiqué comme témoin au contrat de mariage de Hans, serait un troisième frère. Hans hypothéqua plus tard une maison attenante à celle de Daniel son frère.

Hans Daguët, le marchand, a acquis le 27 mars 1591, la grande bourgeoisie qui rendait apte au gouvernement et a été inscrit au grand livre, page 146. C'est cette réception de 1591 qui a induit en erreur le Dr Berchtold, qui passa sous silence l'admission de Daguët à la petite bourgeoisie, en 1573.

Son fils Pierre fut le premier de la famille qui fit partie du Gouvernement. Il était négociant à la Neuveville. Il revêtit une

charge officielle en 1613 déjà, mais il ne fut reconnu bourgeois secret ou privilégié que le 15 juin 1627, soit l'année même où le patriciat fribourgeois fut créé et organisé. Il fit partie du Grand Conseil jusqu'en 1635 où il fut déposé à la suite d'un procès malheureux qu'il dut soutenir contre Pierre Kœnig, apothicaire à Berne. Il possédait une maison au petit Paradis. Il avait planté un vignoble hors de la porte de Morat, au-dessus de l'Hermitage, ayant obtenu de LL. EE. l'accensement du terrain en 1622. Il eut de sa femme Barbe Lander-set huit filles et un fils mort sans postérité. Ses fils, Ulrich et Daniel, furent les continuateurs de la race.

Il semble bien résulter des lignes qui précèdent que la famille Daguet, reçue bourgeoise de Fribourg vers la fin du XVI<sup>me</sup> siècle, est originaire de la Savoie et qu'ensuite des fréquentes relations entre ce pays et Fribourg, elle avait émigré en Uechtland. Il nous a dès lors paru intéressant de rechercher en Savoie et notamment dans la contrée de Saint Gervais s'il existait encore quelques traces de la famille Daguet ou si ce nom s'y était conservé. Les recherches minutieuses qu'a bien voulu entreprendre à cet égard le savant archiviste de la Haute Savoie, M. G. Letonnellier, n'ont abouti à aucun résultat. Le nom de Daguet a disparu en Faucigny et aucune mention de l'existence de la famille n'a pu être trouvée dans les archives de ce département. On peut se demander si les Daguet étaient vraiment des Savoyards ou si la Savoie n'a été pour eux qu'une simple étape au cours d'une émigration de plus grande envergure.

Une note manuscrite que nous communiqua obligeamment une dame de Fribourg <sup>1</sup> semble donner un corps à cette dernière supposition. On lit sur une feuille sans date, copie d'un document plus ancien et ayant pour titre : Extrait de la Chronique de la famille de Daguet : « Cette famille patricienne, *originaire de Besançon*, a fourni à la république de grands hommes soit dans la robe, soit dans le militaire ». Nous jugeons inutile de reproduire in-extenso ce manuscrit qui contient des exagérations et de grosses erreurs. C'est un des exemples de glorification familiale tels qu'on en trouve bon nombre à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle. En revanche l'indication de Besançon et le passage suivant méritent de retenir notre atten-

---

<sup>1</sup> Mademoiselle Victorine Daguet, à laquelle nous adressons tous nos remerciements.

tion : « Guillaume de Daguet, seigneur de Noyon, \*accompagna le duc Amé de Savoie à Genève en 1519 (Baron d'Alt) »<sup>1</sup>. Nous avons lu la laborieuse compilation que publia l'avoyer fribourgeois sous le nom d'histoire des Helvétiques, sans trouver trace de ce voyage ducal. Mais l'avoyer d'Alt a laissé d'autres manuscrits historiques que nous n'avons pas eu l'occasion de voir et dont Alexandre Daguet a publié quelques extraits dans l'*Emulation*. Est-ce là que se trouve cette note, nous n'avons pu jusqu'ici nous en persuader. Il paraît invraisemblable — et c'est aussi l'opinion de M. Letonnelier — que des familles aient quitté la Franche-Comté, pays riche, fertile et civilisé de bonne heure, pour s'établir en Savoie, région pauvre et montagneuse. Le contraire eut été plus indiqué. Toutefois, comme le reconnaît l'archiviste d'Annecy, cette opinion n'est pas insoutenable. Il faudrait supposer qu'un Daguet de Franche-Comté fut employé par le duc de Savoie dans une mission spéciale, qu'il demeura en Savoie, qu'il y fit souche et que ses descendants quittèrent le Faucigny pour aller s'établir à Fribourg. Le passage du Baron d'Alt peut être rapproché de l'indication que nous avons donnée plus haut de Jacques Daguet, châtelain de Surpierre *pour le duc de Savoie*, fournie par l'archiviste Daguet dans son essai de généalogie. L'un des premiers Daguet établi à Fribourg portait le prénom d'Aimé, celui-la même du duc de Savoie en 1519.

Quoi qu'il en soit, nous avons tenu à explorer les archives de Franche-Comté, et les recherches ont abouti à un résultat positif. Le nom de Daguet est mentionné en Franche-Comté au XV<sup>me</sup> siècle déjà. Dans les manuels des paiements des cens et redevances dus à Adrien de Jouffroy (1454-1581), on trouve parmi les censitaires Perrin Daguet de Luxeuil. Dans les testaments de l'officialité de Besançon<sup>2</sup> figure Sophie Daguet, veuve d'Humbert Bernard, bourgeois d'Orgelet (1553).

La question qui se pose tout naturellement est celle de savoir si les Daguet de Franche-Comté et ceux de Savoie ont une origine commune. Le nom de Daguet est peu répandu, nous ne l'avons trouvé qu'à Fribourg et en Franche-Comté<sup>3</sup>. Les armes de ces deux

<sup>1</sup> Nous croyons qu'il y a ici une erreur de date parce que le duc régnant en 1519 était Charles II de Savoie. (La Rédaction)

<sup>2</sup> U. Robert, Testament de l'officialité de Besançon (Tome I, page 151).

<sup>3</sup> Cependant dans un registre paroissial des baptêmes de la ville de Neuchâtel, nous avons trouvé la mention d'un Pierre, fils de Pierre Daguet, du bailliage de Morges, né en 1590,

familles sont totalement différentes. Les Daguet de Fribourg portent d'azur au pal d'argent chargé d'une étoile du champ, surmonté d'un chevron de même et accompagné d'un mont à trois coupeaux de sinople, mouvant de la pointe. Les armes des Daguet franc-comtois se blasonnent : D'or à une fasce d'azur accompagnée en chef d'une aigle à deux têtes de sable accostée de deux palmiers de sinople et en pointe de deux lions affrontés de gueules, tenant chacun une épée de même, ces deux épées passées en sautoir ». Cette diversité d'armes n'est pas à elle seule une preuve suffisante. On a vu souvent des changements d'armoiries coïncider avec des changements de résidence et de milieu.

En poursuivant nos investigations, nous avons trouvé mieux. Un très intéressant mémoire déposé aux archives de Besançon<sup>1</sup> et qui nous a été communiqué en entier par M. l'archiviste Dornier, paraît à première vue résoudre le petit problème généalogique que nous nous étions posé. Il est intitulé *Reponse de Messire Claude Léonard Daguet, ecuyer, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis aux mémoires des officiers de la maîtrise et de la ville de Baume.*

Cette procédure a trait à des difficultés suscitées à son signataire par les autorités de Baume-les-Dames. Il serait fastidieux d'entrer dans le détail de cette longue querelle qui fit sans doute le bonheur de nombreux procureurs et gens de justice. Nous n'en extrayons que ce qui se rapporte à l'objet de cette notice.

« M. Daguet — y lit-on — non seulement par ses titres et son état personnel, mérite la considération et le respect de ses parties adverses, mais encore par sa noblesse et l'ancienneté de son extraction. »

« Noble Antoine François Daguet, son père, quitta la Chambre des Comptes avec des lettres d'honneur, il y a trente trois ans, étant aveugle à ne pouvoir plus lire ny écrire. Quoi qu'infirmes, il servit plus qu'aucun autre, puisqu'il en était doyen en 1736. C'était l'homme de la province le plus vertueux, le plus honnête homme et qui était en vénération chez tous ceux qui le connaissaient. Ses cendres respectables ne sont néanmoins pas à l'abri de l'insulte, quoy que né comme il l'était doyen d'une cour supérieure, c'est un particulier et un bourgeois comme eux.

<sup>1</sup> Archives du Doubs, E. 2922. Supplément.

Noble Charles Mathieu, père d'Antoine François, jouissait d'une telle considération que les gouvernements de la cité royale de Besançon luy donnèrent, avant la conquête de la Franche Comté et gratuitement, des lettres de citoyen, dans le temps que les princes d'Artemberg, de Berg, les comtes de Lannoy et différens autres seigneurs se faisaient honneur d'en obtenir. Voyez les registres de la ville de Besançon.

Noble Jean-Baptiste, père de Charles-Mathieu, capitaine de cuirassiers allemands au service de Sa Majesté Catholique, était regardé d'un mérite si supérieur, que Messieurs les barons de Vernier luy donnèrent leur fille et nièce. Il mourut peu de temps après son retour de Milan où la guerre l'avait mené, laissant à Baume sa femme grosse avec quatre enfans presque au berceau. Les femmes, chez messieurs Daguet, depuis 150 ans, sont toutes d'extraction noble et ancienne.

« Marie Victoire Le Gonidec, épouse de M. Daguet, attaqué par les mémoires, est une des plus anciennes noblesses de Bretagne, Jean et Guillaume Le Gonidec frères, lors de la convocation de l'arrière ban en 1490, s'y rendent avec chacun leurs hommes d'armes qu'ils étaient sommés de fournir en qualité de gentihommes. M. Le Gonidec, maréchal de camp, anciennement commandant de Brest, président de la noblesse aux Etats de Bretagne en 1718, mort il y a trois ans, gouverneur de Quimper, était d'une branche cadette de sa famille ; M. le comte Le Gonidec de Tressan, officier dans le régiment du Roy, est son petit neveu.

« La mère de M. Daguet, Marie-Thérèse Tinseau, sœur de M. l'évêque de Nevers, était fille d'Alexandre Antoine, sous-doyen du parlement, et d'Agnès Gillebert. Les Tinseau descendent des anciens gouverneurs de Besançon, et les Gillebert, de conseillers au parlement de Dôle.

« La mère d'Alexandre-Antoine Tinseau était née Bouvot, d'une famille noble et très ancienne de Besançon, et celle d'Agnès Gillebert était M. Lampunet, descendant de conseillers au parlement de Dôle.

« La mère d'Antoine-François Daguet, était Peronne Durand, d'une noblesse centenaire à la chambre des comptes de Dôle, il y a 50 ans.

« La mère de Peronne Durand était Ligière Petitot, d'une famille très ancienne de Saint Hippolyte, fondue par celle-ci chez

les Durand, par une de ses sœurs chez les Courchetet, et par une troisième et dernière sœur chez les Rougemont.

« La mère de Charles Mathieu Daguët, était Jeanne-Baptiste de Vernier ; les patentes de barons données à messieurs de Vernier par l'empereur Ferdinand II, et celles d'envoyé extraordinaire par le duc Charles de Lorraine, sont des plus beaux titres de noblesse qui existent.

« Indépendamment de ces preuves de noblesse de père et de mère, M. Daguët peut avancer qu'il n'y a guère de personnes en Franche-Comté qui ayent une parenté aussi nombreuse au Parlement à la Chambre des Comptes, dans le militaire et qui tiennent à autant de familles nobles soit par le sang, soit par alliance. Il se borne au seul parlement.

« Messieurs de Morre et de Gennes, conseillers honoraires, ses oncles, M. de Villefrancon, conseiller honoraire, d'Olivet, président à mortier, Tinseau, Domet et Alviset sont ses cousins germains. Frère de Villefrancon, conseiller et Bergeret, second avocat général sont ses neveux, de Nancray, doyen, de Servigney, Talbert, de Villers-Vaudey, Coquelin, conseillers honoraires, Riboux, Guillemain de Vaivre, Droz, Hugon, de Morey, Varin d'Anivelle, Varin de Freigney, de Verchamps, de Vezet et Maire, conseillers, sont ses parents au trois ou au quatre.

« Il ajoute que, sans usurpation, il pourrait prendre le titre de baron donné à ses ancêtres, messieurs de Vernier, puisque leur diplôme porte que ce titre leur est accordé pour eux et leurs descendants mâles et femelles à l'infini, le nom de Vernier éteint laissait à M. Daguët, leur descendant, ce droit sans contestation. »

A cette énumération un peu grandiloquente des gloires de la famille Daguët, l'auteur du mémoire ajoute les indications suivantes plus propres à nous intéresser. Nous rectifierons en note les erreurs nombreuses commises par l'auteur lorsqu'il parle des Daguët de Fribourg.

« La famille des Daguët dans le canton de Fribourg, séparée il y a 180 ans <sup>1</sup> de celle des Daguët de Baume, remplit depuis près de deux siècles les premiers emplois de la République.

---

<sup>1</sup> Cette indication coïncide à peu près avec l'admission des Daguët à la bourgeoisie de Fribourg en 1572. Le mémoire sans date a été rédigé vers la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle.

« Jean-Joseph Daguét <sup>1</sup>, du Grand Conseil souverain, est aujourd'hui grand bailli de Wipens ; il a pour femme une Gady, famille des avoyers de Fribourg. Son frère est major <sup>2</sup> de Fribourg. Ils sont fils de Jean-Pierre, mort fort jeune <sup>3</sup>.

« Jean-Pierre, fils de Jean-Guillaume, sénateur et banneret <sup>4</sup>. Jean-Guillaume <sup>5</sup>, fils de Jacques, seigneur de Villarimboud, mort au service de France.

« Jacques, <sup>6</sup> fils d'Ulrich, seigneur de Curtilles.

« Ulrich <sup>7</sup>, fils de Pierre, <sup>8</sup> etc.

« M. Muller, chancelier de l'Etat de Fribourg, avait épousé une Daguét, l'évêque actuel de Fribourg et de Lausanne, est petit fils d'une Daguét <sup>9</sup>, le sénateur de Boccard, frère aîné du maréchal de camp en France et frère de l'ancien évêque de Lausanne avait épousé une Daguét. Messieurs de Techtermann, maréchaux de camp et brigadier, sont descendants et alliés des Daguét, ainsi que quantité des premières familles du Canton. »

Quant à l'émigration en Suisse d'une branche de la famille Daguét, l'auteur du mémoire l'explique comme suit :

« Les guerres qui survinrent il y a deux cents ans, en dispersant

<sup>1</sup> Jean-Joseph Daguét (1731-1810). Bailli de Vuippens en 1770. Banneret en 1773. Bourgmestre de 1781 à 1783. Il demeurait à la Neuveville N° 40. Il épousa Anne-Marie de Gady, puis Marie Félicité Scherly († 1818).

<sup>2</sup> Jean-Joseph Daguét eut deux frères : Nicolas, capitaine de la porte de Morat en 1781 (père de la révérende mère Marie-Joseph Daguét, supérieure des Ursulines) et Georges-Joseph Florian, propriétaire du domaine d'Agy, beau-père du célèbre romancier de Senancour et du Comte de Jouffroy-Gonssans.

<sup>3</sup> Le père de Jean-Joseph fut Pierre-Joseph Daguét, né en 1696.

<sup>4</sup> Petermann Daguét, né en 1692-1763, teinturier, capitaine d'infanterie, fils de Jean-Guillaume.

<sup>5</sup> Jean-Guillaume était fils de Daniel Daguét, 1627-1681, seigneur de Villarimboud et de Curtille, bailli de Surpierre. Jean-Guillaume ne servit pas en France, à notre connaissance.

<sup>6</sup> Jacob Daguét, né en 1606, entra dans l'Etat en 1640. Bailli à la Singine, 1647, mort en 1661.

<sup>7</sup> Ulrich Daguét, né vers 1590 de l'Etat 1619. Directeur de la douane (1622-1625), mort en 1625, époux de Madeleine Tumbé.

<sup>8</sup> Pierre Daguét, négociant, de l'Etat en 1613, du Grand Conseil jusqu'en 1635.

<sup>9</sup> En réalité François Daguét avait épousé Marie de Montenach, sœur de l'évêque Joseph-Nicolas de Montenach.

les familles dans différents pays, ont forcé les fugitifs par le besoin, à faire pour vivre des rôles qui n'allaient pas à leur extraction. »

Ce document, sans être sans doute inexact, est trop tendancieux, pour qu'on puisse se fier entièrement aux renseignements qu'il contient. Son auteur, visiblement influencé par son désir de prouver l'ancienneté de sa race, a négligé de vérifier nombre de ses assertions.

C'est un curieux mélange de vérités et de boursoufflure.

Il serait nécessaire, pour se faire une opinion exacte, de considérer cette source avec prudence et de compléter cette documentation par des indications plus objectives. M. de Lurion, auteur du meilleur armorial de Franche-Comté qui existe, déclarait que les Daguët étaient de ce pays-là et en avait — disait-il — trouvé la preuve dans les anciens registres paroissiaux de Baume les Dames. D'autre part, un M. Bulliard, qui, mort presque centenaire au début de la grande guerre, se disait descendant des Daguët, affirmait qu'un de ceux-ci était venu s'installer à Baume, obligé de quitter Fribourg vers 1572.

Cette dernière opinion est contredite par le fait qu'on trouve des Daguët dans la province franc-comtoise bien avant 1572. Jusqu'à plus ample informé, la question reste en suspens ; nous avons fait une fois de plus l'expérience qu'en histoire chercher à résoudre un problème, est le plus sûr moyen de le compliquer.

---